CONDITIONS GÉNÉRALES DES ACCUEILS ENFANCE ET JEUNESSE

.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ENFANCE

1. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Les enfants peuvent être accueillis dès leur scolarisation en maternelle.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : www.asso-apla.fr, sur demande par mail à accueil@asso-apla.fr ou à retirer au siège de l'APLA)

Une inscription à la demi-journée avec ou sans repas est possible sous réserve des sorties préalablement annoncées.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1er juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- *Dossier enfant signé*
- *Règlement de la cotisation familiale annuelle*
- *Attestation du quotient familial*
- *Attestation de la responsabilité civile de l'enfant*

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

- *le bulletin d'inscription*

c. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures
- via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.apla.over-blog.com ou par courrier à remettre à l'APLA avant le vendredi 12 heures.
- A l'Espace Loisirs pour l'accueil de loisirs enfance: le mercredi de 17h à 18h30.
-

Après le samedi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- A l'Espace Loisirs : le mercredi de 17h à 18h30
- via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.apla.over-blog.com à remettre à l'APLA

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les délais ci-dessous:

- Par courrier à remettre à l'APLA avant le vendredi 12 heures.
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.
Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :
Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 12h à 18h30.
Un respect précis des horaires sera exigé.

4. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Un enfant participant à des activités extrascolaires le mercredi dans la mesure de 2 maximum pourra être accueilli.

Néanmoins le déplacement vers les activités sera à la charge et sous la responsabilité des parents.

5. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CM2 sera autorisé à partir seul.
Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- par une personne autorisée par écrit au préalable
- et une personne majeure ou étant au minimum en CM2.

6. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ENFANCE

1. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Pour l'accueil de loisirs enfance, les enfants peuvent être accueillis dès leur scolarisation en maternelle.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : www.asso-apla.fr, sur demande par mail à accueil@asso-apla.fr ou à retirer au siège de l'APLA)

Une inscription à la demi-journée avec ou sans repas est possible sous réserve des sorties préalablement annoncées.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1er juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- *Dossier enfant signé*
- *Règlement de la cotisation familiale annuelle*
- *Attestation du quotient familial*
- *Attestation de la responsabilité civile de l'enfant*

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

- *le bulletin d'inscription*

c. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr) pour chaque période de vacances.
Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

d. Paiement

Le paiement se fera à l'inscription sauf pour les paiements par prélèvements qui se feront à la fin de chaque période de vacances.

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les dates et horaires indiqués dans les supports de communications (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr)

- Par courrier à remettre à l'APLA ou en main propre à l'Espace Loisirs.
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.
Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :
Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 9h à 17h, permettant l'accueil des enfants jusqu'à 10h sauf en cas de sortie.
Un accueil est assuré dès 7h30 et jusqu'à 18h30 maximum.
Un respect précis des horaires sera exigé.

7. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Un enfant participant à des activités extrascolaires le mercredi dans la mesure de 2 maximum pourra être accueilli.
Néanmoins le déplacement vers les activités sera à la charge et sous la responsabilité des parents.

8. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CM2 sera autorisé à partir seul.
Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- par une personne autorisée par écrit au préalable
- et une personne majeure ou étant au minimum en CM2.

9. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS JEUNESSE

1. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Les jeunes peuvent être accueillis dès la classe de CM2 sur la passerelle ou dés leur scolarisation au collège.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : www.asso-apla.fr, sur demande par mail à accueil@asso-apla.fr ou à retirer au siège de l'APLA)

Pour l'accueil de loisir jeunesse, une inscription à l'activité est possible.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1er juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- *Dossier enfant signé*
- *Règlement de la cotisation familiale annuelle*
- *Attestation du quotient familial*
- *Attestation de la responsabilité civile de l'enfant*

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

- *le bulletin d'inscription*

c. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures
- A l'Espace Loisirs pour l'accueil de loisir enfance: le mercredi de 17h à 18h30.
- Au Bar Asso le mercredi de 16h à 18h.

Après le samedi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- Au Bar Asso: le mercredi dés 14h. via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.asso-apla.fr à remettre à l'APLA

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les délais ci-dessous:

- Par courrier à remettre à l'APLA avant le vendredi 12 heures.
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 14h à 18h. La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Seul l'accueil nommé « Bar Asso » est libre. Seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

4. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un jeune est autorisé à partir seul sauf demande écrite par les parents ou responsable précisant les personnes autorisées à venir récupérer le jeune.

5. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES JEUNESSE

1. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Pour l'accueil de Loisirs jeunesse, les jeunes peuvent être accueillis dés leur scolarisation au collège.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : www.asso-apla.fr, sur demande par mail à accueil@asso-apla.fr ou à retirer au siège de l'APLA)

Une inscription à l'activité est possible.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1er juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- *Dossier enfant signé*
- *Règlement de la cotisation familiale annuelle*
- *Attestation du quotient familial*
- *Attestation de la responsabilité civile de l'enfant*

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

- *le bulletin d'inscription*

c. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr) pour chaque période de vacances.

Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

d. Paiement

Le paiement se fera à l'inscription sauf pour les paiements par prélèvements qui se feront à la fin de chaque période de vacances.

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les dates et horaires indiqués dans les supports de communications (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr)

- Par courrier à remettre à l'APLA ou en main propre au Bar Asso
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires de fonctionnement sont indiqués pour chaque périodes de vacances et en fonction de la programmation dans les supports de communication (plaquette, affichage, blog www.assso-apla.fr). La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Seul l'accueil nommé « Bar Asso » est libre. Seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

6. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un jeune est autorisé à partir seul sauf demande écrite par les parents ou responsable précisant les personnes autorisées à venir récupérer le jeune.

7. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.